


# Le Département renforce les moyens de la Maison départementale des personnes handicapées

1 DOCUMENT - Publié le 08 décembre 2020

Des moyens supplémentaires et des mesures de simplification en faveur des personnes en situation de handicap

 **20201208\_CP\_MDPH.pdf**  
(.pdf, 269,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

Germinal Peiro, président du Département, a souhaité présider exceptionnellement, lundi 7 décembre, la commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour réaffirmer l'entier soutien du Département à l'action qu'elle mène en faveur des personnes en situation de handicap, au moment où elle est engagée dans un processus de transition majeure.

Collectivité en charge des solidarités humaines, le Département a élaboré une stratégie à l'échelle du territoire en faveur des personnes en situation de handicap, définie dans un schéma d'actions pour la période 2017-2022. Celles-ci répondent à un double objectif : d'une part, agir en faveur de la citoyenneté et de la participation à la vie sociale des personnes handicapées et, d'autre part, favoriser la continuité des parcours de vie et des accompagnements.

**Cette politique départementale représente un budget de 47 millions d'euros environ en 2020**, en augmentation de près de 6% depuis 2015. L'essentiel de cette somme se répartit entre la prise en charge des frais d'hébergement des personnes handicapées en établissements et le versement d'allocations individuelles compensant la perte d'autonomie. Par ailleurs, le Département autorise et finance 1 511 places d'accueil permanent, temporaire ou accueil de jour, ventilées entre 40 établissements et services spécialisés, et prend en charge 2 782 bénéficiaires d'aide sociale aux personnes handicapées.

Les missions de la MDPH visent, elles, précisément, à accompagner les personnes en leur proposant un plan de compensation le plus adapté possible à leurs besoins. Cette démarche a été approfondie à partir de 2017 avec la mise en oeuvre d'une expérimentation privilégiant une réponse individualisée à chaque personne handicapée dont la situation est à la fois complexe et critique.

Face à une avalanche de nouveaux dispositifs tombés depuis Paris, sans concertation, qui <https://www.dordogne.fr/votre-departement/espace-presse/le-departement-renforce-les-moyens-de-la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-22330564?>

imposent un rythme soutenu aux agents de la MDPH, le Département a marqué sa volonté d'aider la structure à conjuguer modernisation et amélioration de la qualité du service rendu. Pour ce faire, le président Germinal Peiro, avec l'appui de la majorité départementale, a décidé de renforcer les moyens de la MDPH avec la création de 5 postes en renfort sur 1 an, de concentrer l'expertise professionnelle sur les situations qui le nécessitent, et de donner du temps aux agents pour se former et monter en compétence.

Parallèlement, il lui a fixé un double objectif afin de corriger la principale source d'insatisfaction des usagers, à savoir les délais d'instruction des demandes : d'abord, la réduction de moitié de ces délais, ensuite l'établissement d'une liste de dispositifs qui pourraient faire l'objet d'un traitement très rapide tels que les demandes de cartes des personnes âgées de plus de 80 ans, les renouvellements d'AAH (allocation adulte handicapé) de personnes dont le taux d'incapacité est supérieur à 80% qui sont accueillies en établissements ou qui bénéficiaient déjà de l'AAH depuis au moins 15 ans ou bien encore les demandes de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) lorsque la personne en est bénéficiaire depuis plusieurs années.

La feuille de route est exigeante et les moyens pour y parvenir ont un coût non négligeable dans un contexte difficile, mais le Département n'entend pas mégoter sur son soutien aux personnes handicapées. Parce qu'une société se juge à la place qu'elle réserve aux plus fragiles, **le Département met la solidarité et la cohésion sociale au coeur de son action.**